

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUILLET 2020 A 18H00

Etaient présents : BACCI Jean, RIBOULET Gilbert, GENIO Ghislaine, BLANC-CATENACCI Marie-Hélène, MEHEUT André, BLANC Michel, HERRIOU Jean-Pierre, RASPAIL Elisabeth, NAVILLOD Frédérique, GENIO Giovanni.

Absent : TAMBOURIN Pierre

Secrétaire de séance : NAVILLOD Frédérique

Date de la convocation : Vendredi 10 Juillet 2020

Quorum atteint.

Début de la séance : 18h10

Approbation du compte-rendu de la séance électorale du conseil municipal du 10 juillet 2020.

ORDRE DU JOUR

Les taux d'imposition seront inchangés pour l'année 2020

DELIBERATIONS

1* Approbation du compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 est présenté au conseil. Les résultats de clôture sont les suivants :

- investissement (résultat positif) : + 75 734.24 euros
- fonctionnement (résultat positif) : + 302 011.39
- total (positif) : + 377 745.63

Au niveau de l'investissement, les dépenses n'ont pas été réalisées (retard de travaux). En ce qui concerne les recettes d'investissement, les travaux pour les réseaux et la station d'épuration n'ayant pas démarrés, l'emprunt n'a pas été réalisé.

Les recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées par le biais des Restes à Réaliser (recettes certaines – titres non émis) à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 162 000€. Elles correspondent aux subventions restant à percevoir.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à quitter la salle pour le vote du compte administratif 2019. Sous la présidence de M. Gilbert RIBOULET, 1^{er} adjoint, le compte administratif est approuvé par 9 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Retour dans la salle de Monsieur le Maire pour la suite du conseil.

2* Approbation du compte de gestion 2019

Le compte de gestion 2019 établi par le trésorier est présenté au conseil par Monsieur le Maire et est approuvé à l'unanimité.

3* Affectation du résultat

L'exercice 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 302 011.39 euros.

L'affectation suivante est proposée au conseil :

- réserve pour investissement (R 1068) pour un montant de 182 265.76 euros
- report de fonctionnement (R 002) pour un montant de 119 745.63 euros

Approbation de ces affectations à l'unanimité du conseil.

4* Budget primitif 2020

FONCTIONNEMENT

La dotation de fonctionnement n'existant plus, même en serrant les dépenses de fonctionnement il est impossible de dégager de l'argent pour l'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
Charges à caractère général	223 400
Charges de personnel	217 000
Atténuation de produit	82 290
Autres charges de gestion courantes	80 300
Charges financières	10 000
Charges exceptionnelles	11 000
Dépenses imprévues Fonctionnement	12 305
Dotations aux amortissements	34684
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT (Réelles et d'ordre)	670 979

Le détail des dépenses et recettes est présenté et expliqué par le Maire, une réduction des charges de fonctionnement est prévue (diminution de - 258 125€ par rapport au budget 2019).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
Atténuation de charges	3000
Produits des services	107 208.25
Impôts et taxes	365 200
Dotations et participations	33 400
Autres produits gestions courantes	40 072.76
Produits exceptionnelles	2552.36
Excédent antérieur reporté	119 745.63
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (avec résultat reporté)	670 979

Pour les recettes des gîtes une estimation à la baisse est faite en fonction de l'épidémie de Covid19.

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020	RAR+ VOTE	RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	RAR + VOTE
Nature des dépenses	Montant	Nature des dépenses	Montant
Immobilisations incorporelles	11 000	Subventions	655 278
Immobilisations corporelles	132 000	Emprunts reçus	220 849
Immobilisation en cours	1 012 311	Dotations	65 000
Remboursement Emprunts	78 500	Excédent de fonctionnement	182 265.76
		Opérations d'ordre	34 684
		Solde d'exécution positif reporté	75 734.24
TOTAL	1 233 811	TOTAL	1 233 811

Les comptes sont bien équilibrés à 1 233 811€.

Des travaux sont prévus au cimetière car il manque de places.

L'ossuaire est plein et nécessite une intervention de spécialistes donc le coût est important.

Le gros des dépenses sera consacré à la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement communal, ainsi qu'à la construction de la nouvelle station d'épuration.

Question est posée sur la garantie de conserver la subvention de 162 000€, non utilisée dans les temps.

Monsieur le maire a la garantie que ces subventions sont accordées et seront perçues dès les travaux terminés.

Parc photovoltaïque : les recettes prévues vont nous manquer, et afin d'équilibrer le budget de 2021, il va falloir trouver des revenus. (Vente de bois, vente de bâtiment du patrimoine).

Le budget est voté à l'unanimité. Monsieur le maire remercie les élus.

5* Délibération concernant l'élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP) annulant la délibération n° 2020-28

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'à la suite d'un déferé électoral de la Préfecture du Var, en date du 23 juin 2020, il convient d'annuler la délibération n° 2020-28 du 12 juin 2020 car le conseil municipal a procédé à l'élection d'un nombre trop important de membres titulaires et suppléants de la CDSP.

Selon le II de l'article L.1411-5, 1^{er} et 2^{èmes} alinéas du b : Ladite commission est composée comme suit : « Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, par le Maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelles au plus fort reste »

« Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires »

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de voter à main levée.

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- en qualité de membres titulaires :

M. BLANC Michel

Mme RASPAIL Elisabeth

M. RIBOULET Gilbert

- en qualité de membres suppléants :

Mme BLANC Marie-Hélène

Mme GENIO Ghislaine

Mme NAVILLOD Frédérique

6*Exonération totale des droits de terrasse

Monsieur le Maire expose aux conseillers présents :

La crise sanitaire du Covid-19 a un impact économique majeur sur l'activité de notre seul commerce du village, le bistrot de pays « Le Bellevue ».

Ainsi, afin de le soutenir et pour tenir compte de la fermeture de celui-ci durant la période de confinement, Monsieur le Maire propose d'exonérer totalement les droits de terrasse au locataire-gérant, jusqu'à la fin de son bail qui se termine le 15 novembre 2020.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Convention avec la SPA : Pour l'année 2020, nous n'avons pas lancé de convention de stérilisation des chats car peu de cas concernés.

Station d'épuration : le Département se propose de faire le contrôle du fonctionnement de celle-ci. Ce sera gratuit pour la commune de Moissac-Bellevue. La convention est acceptée.

Rétrocession de carraire : Le Maire informe le conseil qu'une carraire dont les murs s'effondrent et dont les puits sont à entretenir. Elle traverse la propriété de la Bastide du Calalou. Les propriétaires se proposent de reprendre le terrain pour l'entretien. Nous devons nous concerter pour la rétrocession de cette carraire, lors d'un prochain conseil municipal.

Evènements: Monsieur le maire n'est pas favorable à l'organisation d'évènements dans les circonstances actuelles.

Une manifestation festive aura lieu le 1^{er} Aout au Bistrot avec animation musicale, sans bal.

Intervention de Mme Elisabeth RASPAIL qui prévient que la saint Sauveur devrait se dérouler le 8 Août.

En effet, la fête votive devrait être prévue proche de la Saint-Sauveur et non le 1^{er} week-end d'août.

Les festivités de la Saint-Sauveur sont donc annulées cet été, seules la messe et procession se dérouleront.

Un concert de piano aura lieu le 17 août à la Salle de La Combe avec port du masque obligatoire et règle de distanciation.

Monsieur Louis CAVIGLIONE (propriétaire du château) a donné son accord pour la journée du patrimoine en fonction de l'actualité sanitaire.

Elections Sénatoriales : Monsieur le maire annonce qu'il se présente à l'élection sénatoriale dont le vote se déroulera le 27 septembre. S'il est élu, il ne pourra rester que conseiller municipal, au vu de la loi sur le cumul des mandats.

Fin de la séance du conseil municipal : 19h30